

**Certificat d'approbation C.E.E. de modèles  
n° F-06-C-1258 du 26 septembre 2006**

**Organisme désigné par  
le Ministère chargé de l'Industrie  
par arrêté du 22 août 2001**

**DDC/22/E021765-D12**

**Séparateurs de gaz FAURE HERMAN modèles**

**DP 30, D 50 à D 4400, SEGA-100, SEGA-200, SEGA-500, SEGA-1000 et SEGA-2000**

-----

Le présent certificat est prononcé en application de la directive 71/316/CEE du 26 juillet 1971 modifiée, relative aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive 71/319/CEE du 26 juillet 1971 relative aux compteurs de liquides autres que l'eau et de la directive 77/313/CEE du 5 avril 1977 modifiée, concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié, portant application des prescriptions de la Communauté économique européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique et du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la Communauté économique européenne au contrôle des compteurs volumétriques de liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires.

**FABRICANT :**

FAURE HERMAN, LA MONGE, Route de Bonnétable, BP 20154, 72406 LA FERTE BERNARD.

**OBJET :**

Le présent certificat renouvelle et complète par le changement d'adresse les certificats d'approbation C.E.E. de modèles :

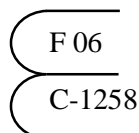
- n° F-02-C-026 du 15 février 2002 qui renouvelle le certificat n° 89.0.01.462.1.3 du 11 mai 1989<sup>(1)</sup> relatifs au séparateur de gaz FAURE HERMAN modèle DP 30,
- n° 99.00.522.004.0 du 26 juillet 1999 qui renouvelle et complète les certificats n° 90.0.02.462.9.3 du 8 juin 1990<sup>(2)</sup> et n° 80.0.04.462.9.3 du 27 novembre 1980<sup>(3)</sup> relatifs aux séparateurs de gaz FAURE HERMAN modèles D 50 à D 4400 pour ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau,
- n° F-02-C-021 du 15 février 2002 qui renouvelle le certificat n° 90.0.01.461.5.3 du 8 juin 1990<sup>(4)</sup> complétée par le certificat n° 92.00.521.001.0 du 3 décembre 1992<sup>(5)</sup>, relatifs aux séparateurs de gaz FAURE HERMAN modèles SEGA-100, SEGA-200, SEGA-500, SEGA-1000 et SEGA-2000 pour ensembles de mesurage de gaz liquéfiés.

**CARACTERISTIQUES :**

Les caractéristiques ainsi que les conditions particulières d'installation sont inchangées à celles décrites dans les certificats d'approbation C.E.E. de modèles précités.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

Les inscriptions réglementaires sont inchangées à l'exception du signe d'approbation CEE de modèles qui est remplacé par le suivant :



**DEPOT DE MODELE :**

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire National de métrologie et d'Essais (LNE) sous la référence DDC/22/E021765-D12 et chez le fabricant.

**VALIDITE :**

Le présent certificat est valable dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER  
Directrice Développement et Certification

- <sup>(1)</sup> Revue de Métrologie, mai 1989, page 570.
- <sup>(2)</sup> Revue de Métrologie, juillet 1990, page 879.
- <sup>(3)</sup> Revue de Métrologie, novembre 1980, page 1097.
- <sup>(4)</sup> Revue de Métrologie, juillet 1990, page 878.
- <sup>(5)</sup> Revue de Métrologie, novembre 1992, page 1798.